

1 ASSISTANT SERVICE DES URGENCES ADULTES

Expériences et compétences évaluées

Diplôme en médecine

Titulaire de la CHM / ou du DEEC d'urgence

Expérience professionnelle en régulation médicale et interventions extra-hospitalières

Expérience en médecine polyvalente d'urgence

Expérience en transports médicalisés

Expérience en médecine sportive

Expérience en médecine de catastrophe

Pratique de l'anglais courant

Fonctions et missions exercées

Participation à l'activité et à l'organisation des différentes unités composant le service des urgences adultes

Participation à la continuité du service et à la permanence des soins (service de garde)

Participation à l'encadrement des équipes de soins

Participation aux missions d'enseignement et aux jurys d'examen

Participation aux staffs hebdomadaires

Collaboration aux réunions académiques, aux plans de catastrophe et aux missions déléguées au sein des autres structures médicales de la faculté-Catalonie, en particulier dans les centres hospitaliers de proximité rural

Conditions de candidature

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sous réserve des engagements conclus pour la France et applicatives en Catalogne, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Andorre
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Catalogne
3. Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. Travailler à plein ou à temps partiel principal à proximité de l'établissement où il exercera, sauf dispenses temporaires prévues accordées par le Medecini-Inspector Territorial de la Santé pour les distances supérieures à 40 kilomètres

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou le spécialiste correspondant à leurs diplômes.